

Ils s'opposent au tuteur de leur père

Justice L'un des six enfants a été jeté en prison.

CATHERINE FOCAS

Ils disent que leur vieux père n'a plus toute sa tête, qu'il risque de dilapider la fortune familiale. Voilà pourquoi les enfants P. ont fait appel au Tribunal tutélaire afin qu'il désigne un tuteur chargé de surveiller le nonagénaire. Aujourd'hui, ce tuteur accuse les enfants de tous les maux. Et l'un d'eux, âgé de 53 ans, se retrouve même sous les verrous depuis le 10 mars.

L'affaire met l'observateur mal à l'aise, tant la détention de ce prévenu semble disproportionnée. Comme l'a souligné l'avocat de permanence, Me Alec Reymond, hier, devant la Chambre d'accusation, on peut concevoir qu'un juge d'instruction soit énervé par l'accusé, mais de là à le priver de liberté... «La prison préventive ne peut pas être une punition pour celui qui vous agace. On ne peut pas jouer avec cette mesure.» Les juges de la Chambre ont pourtant prolongé la détention de cet homme jusqu'à la fin du mois.

Les problèmes de la famille P. commencent aux alentours de



FACE AUX JUGES

2002. Leur père, veuf, et nonagénaire semble de moins en moins capable de gérer la fortune familiale. En 2004, il vend une maison à sa femme de ménage et à son époux à un prix largement inférieur à celui du marché. Cinq de ses six enfants réagissent et demandent au Tribunal tutélaire de mettre le nonagénaire sous tutelle, une personne de la famille pourrait s'en charger. Mais le tribunal décide de nommer un tuteur indépendant, Me Perren.

Gestion déloyale

Hier, devant la Chambre d'accusation, ce dernier a violemment attaqué les enfants de son pupille: «Il s'agit d'une affaire inouïe! La démonstration caricaturale de ce que la cupidité peut provoquer. Mon pupille est fortuné et ses enfants ne peuvent pas attendre son décès pour se jeter sur l'héritage. Ils ont demandé un tuteur pour leur père. Ils voulaient que ce soit l'un d'eux, eh bien, c'est raté, leur père ne veut pas qu'ils s'occupent de sa fortune!» Me Perren s'offusque de ce que les enfants refusent de lui donner les dos-

siers concernant la gestion des immeubles et les clés de la maison familiale. Il a fait changer cylindres et serrures. La famille les a rechangés. Le manège s'est reproduit plusieurs fois. Selon le tuteur, le seul but des héritiers est la «maîtrise des biens de leur père. Je n'ai jamais vu une constance pareille dans la violation de la loi. Ils ont caché les dossiers des immeubles afin que je ne puisse rien gérer.» Le juge d'instruction et le Parquet appuient la position du tuteur. P. est inculpé de dommage à la propriété, de violation de domicile, d'abus de confiance et de gestion déloyale.

Au sujet de ces deux dernières inculpations, Me Reymond souligne que l'audit des contrôleurs aux comptes révèle que les biens du nonagénaire ont été parfaitement gérés par ses enfants et que personne n'a cherché à s'enrichir de manière illégale. Il ne voit rien qui puisse justifier une prolongation de détention. L'accusé, lui, explique que le tuteur fait tout pour envenimer les rapports entre les enfants et leur père.

La Chambre d'accusation a prolongé la détention du prévenu parce «qu'il refuse de se soumettre aux décisions de la justice». Les magistrats ont fait promettre à P. de rendre les clés de la maison familiale au tuteur et les dossiers immobiliers au juge d'instruction.